

DÉCLARATION

DU CITOYEN

BOUCHER S^T-SAUVEUR,

Député à la Convention Nationale.

JE dois à la vérité & au Comité de la Société qui la réclame, la Déclaration suivante :

Je n'ai connu le Citoyen RUTLEDGE qu'à l'époque où il se présenta au District des Cordeliers pour y dénoncer *Necker*, & j'observe que dans le moment même où il faisait cette dénonciation, le territoire des Cordeliers était couvert des satellites de la Fayette occupés à la recherche de Marat, qui venait d'imprimer sa dénonciation contre *Necker*, & dés-lors RUTLEDGE me parut être un homme de courage.

J'ai revu ensuite le Citoyen RUTLEDGE, lorsqu'il a été admis au Club des Cordeliers, alors j'ai été à portée de

l'étudier & de l'apprécier; j'ai vu en lui un homme qui joint à une éloquence mâle, les plus profondes connaissances, les véritables principes de la Liberté, & de la Morale la plus austère; son caractère à la vérité n'est pas propre à lui faire des Amis, naturellement dur & caustique : connaissant bien le cœur humain; ayant bien observé tous les personnages qui ont figuré sur la scène depuis la Révolution: il a eu le courage de les faire connaître.

La discusion publique qui s'est ouverte aux Cordeliers, sur le projet de la Banque Territoriale par Ferrière, a été la pomme de discorde jettée au milieu de cette Société; Clavières fut invité à y assister, il n'osa pas y venir, mais il envoya des émissaires bien connus pour des intrigans : les débats furent très vifs, l'Auteur et le défenseur du Plan furent insultés; RUTLEDGE se posseda en se réservant la replique, mais il fit distribuer une brochure, avec un avertissement dans lequel il désigna quelque Membres de la Société; la rumeur qu'elle excita fut violente, cependant aucun des Membres désignés ne voulant paraître affecté pour son compte personnel, on lui fit un crime de s'être attaché à dénigrer les meilleurs Patriotes;

c'était *Brissot*, *Clavières* & *Pétion*. Aujourd'hui au moins, conviendra-t-on qu'a l'époque du mois de novembre 1791, RUTLEDGE n'était pas la dupe de l'hipocrisie de ces *trois traitres*? Quoi qu'il en soit c'était un coup monté ; on voulait son expulsion ; je présidais la Société, et j'en étais prévenu, je fis tout mon possible pour obtenir qu'il fut préalablement entendu ; mais voyant que les principes allaient être sacrifiés aux petites passions, je me retirai, & l'arrêté fut pris. Cependant plusieurs Membres de la Société l'improuverent, on se divisa,.... on en demanda le rapport, fondé sur ce qu'il répugnait de paraître avoir participé à une injustice ; on offrait en ce cas de se réunir. Toutes les propositions furent rejettées ; alors, il se forma une autre Société sur la section des Lombards, la correspondance avec les Jacobins fut demandée, mais la calomnie nous y avait précédé, on se borna à nommer des Commissaires ; & jamais, il n'y eut de rapport. Quoi qu'il en soit, le but de la Société étant de propager ses principes, elle rendit ses séances publiques, et si on ouvre le registre où sont consignés les procès-verbaux de ses séances, et notamment le Commentaire de la déclaration des Droits, on y reconnaîtra la sé-

vérité des principes et l'étendue des connaissances du Citoyen RUTLEDGE.

Je devais cette déclaration pour répondre à la dénonciation publique qui a été faite contre ce Citoyen par *Fabre d'Églantines ;* ...... Au reste, je ne croirai jamais que ce soit une pareille dénonciation qui ait pû motiver sa détention ; et si l'amour de la vérité a exigé de moi la présente déclaration, il m'impose aussi de garder le silence sur les personnes et les faits que je ne connais pas.

BOUCHER SAINT-SAUVEUR.

Député à la Convention Nationale.

A PARIS. *Ce* 23 *Brumaire* 1793.

De l'Imprimerie de MAYER & Compagnie, rue Saint-Martin, N°. 219, au coin de celle Venise.